



Résultats du concours photo

LES MOISSONS REMPORTENT LA COURONNE

**La mobilité douce,
qu'en est-il ?**

trottinettes ou vélos

**Sciages 2024, le bois
de nos forêts**

prix et commandes

**Un quart de siècle à
Bussy-Chardonney**

bien fêté

RÉSULTATS DU CONCOURS PHOTO

Suite au concours proposé dans l'édition du bulletin communal de mars 2024, la Municipalité remercie les six participants qui nous ont fait parvenir 33 photos en tout.

Afin de déterminer les trois gagnants, le personnel de l'administration ainsi que la Municipalité ont été invités à choisir leurs trois clichés préférés.



3^{ème} place : Mme Brera Véronique



1^{ère} place : Mme Félix Raymonde



2^{ème} place : M. Fankhauser Pierre Alain

QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ce bulletin regorge d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.

MOBILITÉ DOUCE

Maniables, souvent légers et écologiques, les engins électriques et non électriques permettent de gagner du temps. Ils rencontrent beaucoup de succès auprès des personnes soucieuses d'optimiser leurs transports quotidiens. On les emmène partout avec soi, mais, attention, l'usage de ces engins est réglementé. Tous les véhicules sont soumis à l'obligation d'être dotés d'un éclairage allumé, de nuit comme de jour.

votrepolice.ch/conduire-un-engin-electrique-sans-risque/

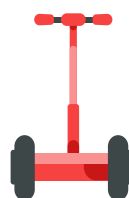
MONOROUE, HOVERBOARD, E-SKATEBOARD

Usage sur terrain privé **seulement**



SEGWAY (GYROPODE)

Cyclomoteur avec plaque d'immatriculation
Vitesse max : 20 km/h
Puissance max : 2000 W
Permis : M ou G (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



E-BIKE «LENT»

Cyclomoteur léger sans plaque d'immatriculation
Vitesse max : 25 km/h
Puissance max : 500 W
Permis : M ou G (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Cyclomoteur léger sans plaque d'immatriculation
Vitesse max : 20 km/h
Puissance max : 500 W
Permis : M ou G (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



E-BIKE «RAPIDE»

Cyclomoteur avec plaque d'immatriculation
Vitesse max : 45 km/h
Puissance max : 1000 W
Permis M ou G
Port du casque : obligatoire



Accepté sur piste cyclable et route publique, interdit sur le trottoir

Source : ge.ch/actualite/trottinettes-electriques-velos-electriques-lents-rappel-conditions-utilisation-geneve-11-05-2022



PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU BULLETIN COMMUNAL

Des idées ou des envies de contenus ?

Faites-nous donc part des sujets ou thèmes qui vous intéresseraient en envoyant un courriel à l'adresse greffe@hautemorges.ch



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année et jusqu'au mois de novembre, un collaborateur communal procédera au relevé de tous les compteurs d'eau (y.c. les sous-compteurs) installés sur Apples, Pampigny, Reverolle et Sévery. Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil. Sur demande, ce collaborateur pourra vous présenter l'autorisation communale.

Ces relevés se feront de manière différente pour les villages de

- Bussy-Chardonney : l'AVM gère le relevé et la facturation. Ce relevé se fera pour la dernière fois par une personne, avant d'être automatisé.

- Cottens : les ménages disposent de compteurs permettant un relevé automatique.

Ce relevé permettra d'établir votre facture d'eau selon votre consommation réelle et de détecter d'éventuelles fuites. En cas d'absence, un papillon sera déposé dans votre boîte à lettres.

Nous vous remercions de le compléter et de le retourner à votre administration communale dans les plus brefs délais.

En cas de changement de propriétaire ou de déménagement en cours d'année, le compteur devra également être relevé et se fera sur simple appel de votre part à l'administration communale.

TRANSPORTS PUBLICS

Dès le 15 décembre 2024, la ligne de bus no. 728, reliant Morges à Apples, sera prolongée jusqu'à Pampigny et desservira le quartier En Lèvremont, Le Moulin de Sévery, Cottens, Sévery, la gare de Pampigny/Sévery, pour terminer au collège de Pampigny. Cette ligne portera dorénavant le no. 740.

Contact →

service.technique@hautemorges.ch
greffe@hautemorges.ch



CONGÉLATEUR COMMUNAL

Après plus de 20 ans de service, Madame et Monsieur Neuffer ont fait valoir leur droit à la retraite. Ils se sont occupés de la gestion et de l'entretien du congélateur à Apples durant toutes ces années, avec le plus grand soin. Nous les remercions vivement pour leur travail et leur dévouement durant toutes ces années.

Aussi, nous vous informons qu'à partir du 1er septembre 2024, la gestion du congélateur sera assurée par le service des locations de la commune de Hautemorges.

Des cases de congélation sont encore disponibles à la location aussi bien au congélateur d'Apples qu'à celui de Cottens pour un prix raisonnable. Le service des locations se tient à votre disposition pour plus d'informations.



Pour toute demande, vous pouvez nous atteindre durant les heures de bureau au no direct : 021.800.90.32 ou à locations@hautemorges.ch

En cas de panne, vous pouvez contacter le no. d'urgence que vous trouverez sur le site internet de la commune, www.hautemorges.ch, infos pratiques, numéros importants

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Pampigny	4081	Permis de construire	Transformation des bâtiments existants ECA 3044, 3046, 3047 - démolition des garages ECA 3041, 3042, 3043 - création d'un parking souterrain - construction d'un nouveau bâtiment
Pampigny	4211	Permis de construire	Construction d'une halle artisanale comprenant des ateliers et 3 appartements
Cottens	3111	Permis de construire	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur à sondes géothermiques verticales
Reverolle	5035/5039	Permis de construire	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur géothermie
Apples	733	Permis de construire	Installation d'une piscine hors sol non chauffée
Apples	597	Permis de construire	Agrandissement de la terrasse et création d'un couvert

AVANCEMENT DES TRAVAUX À LA CROIX-DU-MOULIN

Les travaux de rénovation de la Croix-du-Moulin à Apples se poursuivent. Les nouveaux balcons-terrasses ont été réalisés, ils offriront aux locataires un véritable espace à vivre en extérieur.

Des fenêtres et portes-fenêtres à triple vitrage ont été posées. Les travaux en toiture sont en cours de réalisation, ils devraient être terminés avant l'arrivée de l'hiver.



DIVERSES INFORMATIONS



BIENVENUE !

Nous souhaitons la bienvenue à Anthony Marendaz, notre nouvel apprenti agent d'exploitation à la voirie et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'apprentissage de ce beau métier.

CHANGEMENTS DE LOCATAIRES À ANNONCER

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au Contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, conformément à l'art. 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants.

DÉCISIONS MUNICIPALES



Ce document est publié sur le site Internet de la commune. Il est élaboré mensuellement et distribué par courriel aux membres du Conseil et aux personnes intéressées.

Pour recevoir les décisions par courriel, contactez greffe@hautemorges.ch

ATTENTION !

FAUX POLICIERS

Régulièrement, des personnes mal intentionnées se présentent à domicile et prétendent être des policiers. Ils sont la plupart du temps en civil. Leur but est d'obtenir de suite de l'argent ou votre carte de crédit.

Ne jamais remettre quoi que ce soit à ces personnes. Un VRAI policier ne vous demandera jamais de l'argent ou votre carte de crédit.

Le site « votrepolice.ch » peut apporter quelques réponses à divers questionnements.



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



JOURNÉE DU MARTELAGE

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou élaguer. La végétation ne doit pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le code rural et foncier et le règlement d'application de la loi sur les routes.

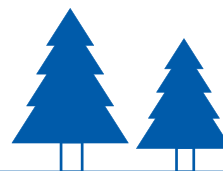
Plantations voisines de routes ou du domaine public

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien, ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.

Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et 2 mètres dans les autres cas.

Cependant, des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Chaque année, une journée du martelage se déroule dans nos bois. Il s'agit d'une étape importante dans la vie d'une forêt, le moment où le garde-forestier, M. Guy Favre, accompagné entre autres du Municipal des forêts, parcourent les bois pour décider des coupes à venir. Ces coupes favorisent l'épanouissement des arbres et le rajeunissement naturel de la forêt. C'est un rituel ancestral qui permet d'assurer l'utilisation et la préservation durable de ce patrimoine naturel. Elle a traditionnellement lieu le dernier vendredi de septembre.



BESOIN DE PLANCHE, LAMBOURDE OU CARRELET ?

Les prix sont indiqués sans TVA, les sciages sont pris au dépôt et non chargés. Ils proviennent des forêts communales. Le bois a été exploité selon le principe du développement durable.

-30% sur les prix indiqués

Assortiment		Dimensions			Prix / m ²	Prix / ml
Épicéa	Lambourde	27 mm	40 mm	4 & 5m		1.00
		27 mm	60 mm	4 & 5m		1.50
	Planche brute non déignée toute largeur	27 mm		4 & 5m	15.00	
	Planche déignée à façon	27 mm		4 & 5m	25.00	
	Carrelet	60 mm	80 mm	4 & 5m		4.00
		80 mm	80 mm	4 & 5m		5.00
100 mm		100 mm	4 & 5m		6.00	
Mélèze	Planche brute non déignée toute largeur	27 mm		5m	18.00	
	Planche déignée à façon	27 mm		5m	28.00	
	Carrelet	100 mm	100 mm	5m		10.00
Chêne	Planche brute non déignée toute largeur	27 mm		3 à 5 m	23.00	
		35 mm		3 à 5 m	32.00	
	Planche déignée à façon	27 mm		3 à 5 m	32.00	
		35 mm		3 à 5 m	40.00	
	Carrelet	100 mm	100 mm	3 à 5 m		10.00
	Traverse paysagère	120 mm	220 mm	3 à 5 m		25.00

Passez commande →

Guy Favre – Garde-Forestier – 079.516.72.98 – guy.favre@vd.ch

LES DÉCISIONS DE VOTRE CONSEIL

Pour vous tenir au courant de l'actualité et des activités de votre Commune, voici une brève synthèse des dernières séances du législatif, par Laurence Micheli, présidente du Conseil communal.

Séance du 24 juin 2024

Présentation des comptes 2023

Le budget 2023 initial prévoyait une perte de CHF 460'650.00. Le résultat des comptes 2023, après avoir effectué les amortissements complémentaires et l'attribution à la réserve générale, présente un excédent de produits de CHF 72'745.06.

Le rapport de la commission de gestion a proposé de voter selon les conclusions du préavis. Le Conseil communal a approuvé les comptes 2023 à la majorité.

Présentation du rapport de gestion 2023

La Municipalité a présenté son rapport de gestion 2023. Le rapport de la commission de gestion va dans le sens des conclusions du préavis avec quelques recommandations sur l'anticipation et la communication vis-à-vis du législatif. Le Conseil communal a approuvé le rapport de gestion 2023 à la majorité.

Séance du 9 septembre 2024

Présentation du Plan d'Affectation Communal (PACom) de la localité de Reverolle et à son règlement

Le rapport de la commission a proposé de voter la levée des oppositions et de suivre les conclusions du préavis. Le Conseil communal a approuvé le nouveau PACom de Reverolle et son règlement à la majorité.

Demande de crédit de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Écoliers à Pampigny

Le préavis vise à remplacer un collecteur d'eaux claires sous-dimensionné et installer 9 nouveaux luminaires de nouvelle génération, moins énergivores et équipés de capteurs de présence pour la nuit.

Les rapports de la commission des Finances et de la commission « Épuration » vont dans le sens des conclusions du préavis.

Le Conseil communal accepte la demande de crédit à la majorité.

Présentation du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau potable par la Municipalité et Monsieur Jean-Michel Tschäppät du bureau RWB

Dans un futur proche et à moyen terme, le Conseil communal va se pencher sur des préavis en lien avec la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de Hautemorges. Cette présentation a permis aux conseillères et conseillers d'avoir une vision globale des ressources et besoins sur le sujet.



ÉCHOS DU CONSEIL

Élections

Élections du bureau du Conseil communal pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Présidence

Madame Laurence Micheli

1er vice-président

Monsieur Cédric Jotterand

2ème vice-président

Monsieur Jean-Luc Favre

Scrutateurs

Messieurs Benoît Viret
et Justin Tardy

Scrutateurs suppléants

Messieurs Nicolas Hofmann
et Ralf Dislich



Prochaine séance du
Conseil communal

16 décembre 2024



UN QUART DE SIÈCLE BIEN CÉLÉBRÉ

L'anniversaire du jumelage de Bussy-Chardonney et la commune de Teillay en Bretagne a répondu à toutes ses promesses.

Texte par Mme Corinne Perret



Il est temps de tirer le bilan de cette manifestation qui s'est tenue, sous un soleil radieux, durant le week-end de l'Ascension dans toutes les communes qui constituent Hautemorges. Il ne s'agit pas de parler de gros sous, car ce n'était pas le sujet de la fête, mais bien de faire ressortir les bienfaits humains qui ont laissé la joie et la bonne humeur s'exprimer.

La place de jeux de Bussy-Chardonney s'est vue transformée en place de fête, agrémentée de ses divers stands, dont celui des Bretons avec des crêpes et du cidre venus directement de chez eux. Le vendredi soir, sur le même site, les bars étaient ouverts à toute la population de Hautemorges et même au-delà. Le concert des Frigides Barjots a enthousiasmé le Bessoons (Grange aux Besson). Le samedi, le Petit Train touristique de la ville de Morges a promené nos amis bretons et la Municipalité au complet. Dans chaque village, le municipal représentant du lieu faisait une présentation pour expliquer pourquoi cet endroit était plus important que les autres pour la commune. Il s'agissait aussi de présenter les ressources culturelles de ces localités. Après un premier arrêt à Reverolle, le voyage s'est poursuivi en direction d'Apples, où une dégustation attendait les promeneurs à la Brasserie locale. Notre tortillard s'est rendu à Pampigny, où le poète des lieux, René Lavanchy et les tambours de la jeunesse de Pampigny-Cottens, ont accompagné l'apéritif servi par l'exécutif de la commune, dans la cour du Château. Après la traversée du village suivant, réception et visite du Moulin de Sévery, par le propriétaire du lieu. C'est à la salle villageoise de Cottens qu'une délégation de Moudzets



En avant toute pour la visite des six communes à bord du petit train touristique de la Ville de Morges



La prestation du jeudi soir des Bretons qui avaient réalisé leurs costumes

a accueilli le convoi pour le pique-nique, toujours accompagnés par Jean Rosset. Ça nous a permis de rester dehors et de prendre quelques couleurs. Le samedi soir, c'est à la salle polyvalente d'Apples, magnifiquement décorée en hall de cinéma, que la soirée officielle se déroulait. Le chœur mixte L'Avenir a offert un concert dans la cour de l'école, avant l'apéro. Sous la houlette experte de l'animatrice de la soirée, Sarah Rempe, les autorités de Hautemorges et de Teillay faisaient plus ample connaissance lors de l'échange des cadeaux. La même animatrice faisait croire à tout l'auditoire qu'il s'agissait de la remise des César. Chaque convive était dans la peau de Sophie Marceau, Clovis Cornillac, Alexandra Lamy ou Jean Dujardin. Pendant ce temps, le magicien-mentaliste, Federico Soldati, agrémentait le repas de ces tours inexplicables et inextricables. En résumé, la convivialité et le partage étaient bien au rendez-vous.

Maintenant, il est temps de remercier toutes les personnes qui ont participé à cette réussite. En premier, les autorités de Hautemorges qui ont tout fait pour que le comité d'organisation puisse travailler d'arrache-pied à la réalisation de cette splendide manifestation. Un grand merci à tous les bénévoles,

toutes ces petites mains qui se sont agitées pour réaliser les décorations, jusqu'aux personnes qui sont venues combler les postes au bar, à la caisse ou au grill. Et enfin merci à tous les habitants de Hautemorges qui sont venus s'amuser avec nous. Ou làlà, j'allais oublier ce merci plein d'affection que nous adressons à notre président du comité d'organisation, Pascal Roh.

Selon le calendrier, en 2029, pour les 30 ans du jumelage, ce sont les Suisses qui feront le déplacement en Bretagne. D'ici là, une question reste ouverte aux autorités. Comment s'appellent les habitants de Hautemorges ? Et ne dites pas qu'ils ne s'appellent pas parce qu'ils viennent tout seuls.



Le chœur mixte de Bussy-Chardonney qui chantait le lien fort entre son village et celui de Teillay



AGENDA

Octobre

- 10.10 Road Movie – Chaniaz – Municipalité de Hautemorges
19.10 Souper broche – Jeunesse de Sévery
25.10 Apploween – Apples – SDA
27.10 Repas de soutien – Pampigny – Jeunesse de Pampigny-Cottens
30.10 Troc d'Automne – Foyer du collège Léman – Apples

Novembre

- 02.11 Assemblée des délégués SCMV – Fanfare Pampigny
03.11 Brunch de l'École de Musique – Écho du Chêne Pampigny
06.11 Jeux divers – Salle villageoise de Sévery – Les Colchiques
07.11 Rencontre citoyenne – Ancien stand de tir à Pampigny – Hautemorges en transition
07.11 Crocheter en compagnie – Pampigny – Association des Paysannes Vaudoises
23-24.11 Soirées annuelles – Bussy-Chardonney – Choeur Mixte l'Avenir
29-30.11 Soirées annuelles – Bussy-Chardonney – Choeur Mixte l'Avenir

Décembre

- 05.12 Noël des aînés – Salle villageoise de Sévery – Les Colchiques
17.12 Noël de la gym des Aînés – Foyer de la gym à Pampigny – Les Colchiques

2025

- 06.02 Assemblée générale – Salle villageoise de Sévery – Les Colchiques
03.05 Rallye pédestre et repas villageois – SDA



PLUS D'INFORMATIONS
SUR CES ÉVÉNEMENTS



La commune de Hautemorges se lance sur Instagram ! Retrouvez les informations et actualités en suivant @communehautemorges.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi 10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1970 exemplaires

Photos Raymonde Félix (p. 1 et 2), Pierre Alain Fankhauser (p. 2), Véronique Brera (p. 2)
Administration communale (p. 3-4)
Céline Verboux (p. 7), Fabrice Greutert (p. 7)